

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 20_231

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : REPRISE DE PROVISIONS
POUR RISQUES**

Date de la convocation : mercredi 9 décembre 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 36</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean Claude SARTER ; Wilfried TISSOT à Stéphane GUSMEROLI ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Suzy REY à Martine MACHON ; Jean Paul SIRAND PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR</p>
--	--

VU les articles R2321-2 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la délibération du 30 juin 2016 validant la prise de compétence Ski Alpin et remontées mécaniques par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT que le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés.

Par délibérations, il a été proposé au Conseil communautaire, depuis 2018 d'accepter la constitution d'une provision pour risques de 60 000 € pour 2018, 30 000€ pour 2019 et 2020, concernant l'EPIC Cœur de Chartreuse.

CONSIDÉRANT la situation financière de l'EPIC,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire doit impérativement délibérer sur la reprise des provisions constituées.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** de procéder à la reprise de la provision réalisée depuis 2018, soit au total 120 000 €. Cette reprise de provision s'effectuera comme suit :
Sur l'année 2020, reprise au compte 7815 pour 90 000 € et **sur l'année 2021**, reprise au compte 7815 pour 30 000 €.
- **CHARGE** la Présidente de procéder au versement à l'EPIC domaine skiable Cœur de Chartreuse, par mandatement au compte budgétaire 67442 pour 90 000 € **sur l'année 2020** et au compte budgétaire 67442 pour 30 000€ **sur l'année 2021**.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 15 décembre 2020,

La Présidente,
Anne LENFANT

